Date : 02/10/2014
Pays : FRANCE
Page(s) : 38-39
Rubrique : Actualité analyse
Diffusion : 222685
Périodicité : Hebdomadaire
Surface : 51 %

Challenges
Que dit l'économie cette semaine ?

Les sénateurs brouillent encore les pistes

L'effort de transparence sur la réserve parlementaire reste perfectible.

LES PARLEMENTAIRES LES PLUS GÉNÉREUX EN 2013

Sénateurs (parti)	Circonscription	Montant des subventions (en millions d'euros)
François Marc (PS)	Finistère	2,24
Philippe Marini (UMP)	Oise	2,16
Gérard Larcher (UMP)	Yvelines	1,73
Jean Arthuis (UDI)	Mayenne	1,3
Daniel Raoul (PS)	Maine-et-Loire	1,22
Odette Herviaux (PS)	Morbihan	1,03
Jean-Louis Carrère (PS)	Landes	1
Jean-Pierre Sueur (PS)	Loiret	0,92
Jacky Le Menn (PS)	Ille-et-Vilaine	0,73
David Assouline (PS)	Paris	0,70

Députés (parti)	Circonscription	Montant des subventions (en millions d'euros)
Bernard Accoyer (UMP)	Haute-Savoie	5,53
Gilles Carrez (UMP)	Val-de-Marne	4,65
Claude Bartolone (PS)	Seine-Saint Denis	2,5
Christian Jacob (UMP)	Seine-et-Marne	1,15
Groupe socialiste (PS)	–	0,89
Jean-Yves Cousin (UMP)	Calvados	0,82
Pierre Méhaignerie (UMP)	Ille-et-Vilaine	0,78
Marc Laffineur (UMP)	Maine-et-Loire	0,64
Christian Eckert (PS)	Meurthe-et-Moselle	0,64
Jean Leonetti (UMP)	Alpes-Maritimes	0,63

SOURCES : MINISTÈRE DES FINANCES, REGARDS CITOYENS.

Retour à la « normale ». Après une parenthèse de trois ans à gauche, le Sénat rebascule à droite. La présidence du socialiste Jean-Pierre Bel n'aura pas révolutionné le palais du Luxembourg, mais contribué à rendre un peu plus transparente la fameuse réserve parlementaire. Cette cagnotte de 140,4 millions d'euros – 86,6 pour l'Assemblée nationale et 53,8 pour le Sénat –, qui sert à financer des associations ou des chantiers locaux, était jusqu'à présent distribuée dans la plus grande opacité.

En juillet 2013, ce sont les sénateurs qui ont voté un amendement à la loi de transparence de la vie publique pour que les sommes soient chaque année rendues publiques. *« En ce qui concerne l'avenir de la réserve parlementaire, il n'y a que deux solutions, la transparence ou la suppression ! »* avait ainsi prévenu la sénatrice socialiste Laurence Rossignol, aujourd'hui secrétaire d'Etat à la Famille.

Problème : tout a été fait pour brouiller les pistes. La liste publiée par le ministère des Finances le 19 septembre, avec un mois et demi de retard, répertorie près de 6 493 subventions par ville, et non les montants consolidés par sénateur, contrairement à ce qu'avait fait l'Assemblée nationale en janvier. Et la gestion collective de cette cagnotte, organisée par certaines formations politiques, empêche d'y voir clair.

François Marc, le rapporteur général de la commission des Finances, capte ainsi 2,24 millions d'euros, mais finance des projets pour d'autres sénateurs. Comme Jean-Louis Carrère, président de la commission des Affaires étrangères, ou Jean-Pierre Sueur, qui préside la commission des Lois. Philippe Marini, le président de la commission des Finances, consacre son enveloppe à son département de l'Oise. Bref, la répartition reste inégalitaire. Entre 2008 et 2013, huit départements ont touché trois fois plus de réserve parlementaire que la moyenne nationale. Sans justification. **L. F.**

3778C8E752B07506D0F205330902F50A2A371042117D40004A924CF

Tous droits de reproduction réservés